

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 29/11/2018

Date d'affichage : 29/11/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 04 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Patricia BERENGUIER à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Malika OUAREZKI à Ernest DAL SOGLIO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE -

ABSENTS : Manuel REQUIN - Patricia PENCHENAT -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune, propriétaire de la demeure Sellier cadastrée section AO 283, d'une surface de 301 m², située 46, rue Nationale souhaite ouvrir à nouveau ce bâtiment exceptionnel aux citoyens.

Pour rappel, ce bâtiment est classé en zone IUA au Plan Local d'Urbanisme caractérisé par un caractère architectural bien affirmé avec une vocation de zone d'habitat, de commerces et de services.

Il est donc envisagé d'affecter les 1 200 m² de surface de plancher environ repartis sur plusieurs niveaux à des activités diverses.

N° 2018/134

MAISON SELLIER : TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA COMMUNE - DEMEURE SELLIER - CADASTRE SECTION AO 283 - RUE NATIONALE

CM 04/12/2018

N° 2018/134

MAISON SELLIER : TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA COMMUNE - DEMEURE SELLIER - CADASTRE SECTION AO 283 - RUE NATIONALE

Une réflexion a été menée en concertation avec la population afin de décider de l'affectation des différentes salles et répondre à certaines demandes mais aussi en vue de proposer de nouvelles activités.

Il est donc envisagé de proposer :

Au rez-de-chaussée

Côté rue Bianqui : les salles seront mises à la disposition des associations ;

Côté rue Nationale : les grandes salles resteront affectées aux expositions.

Au premier étage

Il est proposé de créer une ludothèque d'un côté alors que les salles restantes seront proposées à la location pour des réunions ou des conférences.

Au dernier étage

Une salle de convivialité sera aménagée en lieu et place du logement. Cet espace permettra de favoriser des échanges et sera équipé de distributeurs de boissons chaudes et froides et de distributeurs de confiseries.

Cette réflexion n'est pas figée et pourra évoluer en fonction des besoins, de même que la répartition des activités qui est susceptible d'être modifiée.

Néanmoins, avant de proposer ces espaces à l'ouverture au public, il est nécessaire de réaliser une mise aux normes conformément à la réglementation régissant les Etablissements Recevant du Public.

L'article L. 111-8 du Code de la construction et de l'habitation prévoit que : « Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative qui vérifie leur conformité aux règles prévues aux articles L. 111-7, L. 123-1 et L. 123-2 ».

Conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation, ces aménagements devront faire l'objet des autorisations nécessaires.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

10 DEC. 2018 N° 2018/1398

ID : 083-218300424-20181204-2018_134-DE

CM 04/12/2018

N° 2018/134

MAISON SELLIER : TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA COMMUNE - DEMEURE SELLIER - CADASTRE SECTION AO 283 - RUE NATIONALE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à procéder au dépôt des autorisations de travaux nécessaires pour les aménagements et la mise aux normes sécurité incendie et accessibilité conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation sur le foncier cadastré section AO 283 d'une surface de 301 m² appartenant à la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITÉ – 23 POUR – 4 ABSTENTIONS** (Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI)

Le Maire,


Marc Étienne LANSABE

